

**PROVINCE DE QUÉBEC
PAROISSE DE SAINT-SULPICE
COMTÉ DE L'ASSOMPTION (QUÉBEC)**

Le 3 août 2015

Séance régulière du Conseil tenue le 3 août 2015 à 19h00 au lieu ordinaire des assemblées du Conseil sous la Présidence de Monsieur Le Maire Michel Champagne, sont également présents Messieurs les Conseillers Maurice Prud'homme, Simon Bédard, Denys Spénard, Steve Mador et Pierre Imbault.

Était absente Madame Julie Goulet

Était aussi présente la Directrice Générale et Secrétaire-Trésorière Madame Marie-Josée Masson

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

**Rés. 2015-151
ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denys Spénard
ET APPUYÉ PAR Monsieur Pierre Imbault
ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
L'ordre du jour proposé tel que rédigé

PÉRIODE DE QUESTIONS

Il n'y a eu aucune question

PROCÈS-VERBAL DU MOIS DE JUILLET 2015 – POUR ADOPTION

**Rés. 2015-152
PROCÈS-VERBAL**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pierre Imbault
ET APPUYÉ PAR Monsieur Steve Mador
ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
Le procès-verbal du mois de juillet 2015 tel que rédigé.

DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

**Rés. 2015-153
DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denys Spénard
ET APPUYÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme
ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
Le rapport sur la situation financière tel que déposé

COMPTES & FACTURES – POUR ADOPTION.

**Rés. 2015-154
COMPTES & FACTURES**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pierre Imbault
ET APPUYÉ PAR Monsieur Simon Bédard
ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE :
Tous les comptes présentés soient acceptés, payés et que les chèques soient expédiés.

Je, soussignée, certifie par la présente, que des crédits budgétaires sont disponibles au budget de fonctionnement pour les dépenses décrites à la lecture des listes des comptes à payer fournies pour un montant de 612,753.55\$ (Chèques fournisseurs 19254 à 19334).

LÉGISLATION PROPOSÉE

1o MRC de L'Assomption – Commission de développement culturel et touristique – Nomination d'un représentant municipal

Rés. 2015-155

MRC DE L'ASSOMPTION – COMMISSION DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL ET TOURISTIQUE – NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL

CONSIDÉRANT la fusion du comité culturel de la MRC de L'Assomption et celui Action tourisme du CLD
CONSIDÉRANT la possibilité pour chaque municipalité d'y avoir un représentant parmi ses employés (qui n'est pas un élu)

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

ET APPUYÉ PAR Monsieur Pierre Imbault

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

De nommer Madame Julie Parent à titre de représentante de la Municipalité au comité de développement culturel et de tourisme de la MRC de L'Assomption.

2o Ville de Repentigny - Demande d'entraide automatique – Schéma de couverture de risques incendies

Rés. 2015-156

VILLE DE REPENTIGNY - DEMANDE D'ENTRAIDE AUTOMATIQUE – SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES INCENDIES

CONSIDÉRANT le tableau 10 de la section 2 du *Schéma de couverture de risques incendies de la MRC de L'Assomption*

CONSIDÉRANT le tableau 29 de la section 2 du *Schéma de couverture de risques incendies de la MRC de L'Assomption*

CONSIDÉRANT le tableau 33 de la section 2 du *Schéma de couverture de risques incendies de la MRC de L'Assomption*

CONSIDÉRANT notre obligation d'augmenter, lors de risques élevés et très élevés notre force de frappe initiale

CONSIDÉRANT l'impossibilité présentement pour le service de sécurité incendie de la Ville de L'Assomption de fournir une entente d'entraide automatique avec la Municipalité

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denys Spénard

ET APPUYÉ PAR Monsieur Steve Mador

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le Conseil Municipale de la Paroisse de Saint-Sulpice autorise le Directeur des Incendies et la Directrice Générale à entreprendre les démarches nécessaires en vue d'établir un protocole d'entraide automatique avec la Ville de Repentigny en tout temps, lors d'incident impliquant un immeuble, pour le secteur des limites de Repentigny/St-Sulpice à la rue Landreville à l'exception du chemin du Bord-de-L'Eau ainsi qu'une entraide automatique supplémentaires sur tout le territoire de Saint-Sulpice lors d'incidents impliquant des bâtiments à risques élevés et très élevés

Le tout tel que requis dans le plan de mise en oeuvre de schéma de couvertures de risques incendies de la MRC de L'Assomption

3o Entretien des chemin de l'Ile Bouchard – Mandat à M Daniel Chaussé

Rés. : 2015-157

ENTRETIEN DES CHEMIN DE L'ILE BOUCHARD – MANDAT À M DANIEL CHAUSSÉ

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pierre Imbault

ET APPUYÉ PAR Monsieur Denys Spénard

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'accepter l'entente avec M. Daniel Chaussé pour l'entretien et la coupe des hautes herbes des chemins de l'Ile Bouchard, et ce, pour un montant de 3,000.\$ pour l'année 2015

De plus, autorisation est donnée au Maire ou au Maire-Suppléant et à la Directrice Générale de signer ladite entente

4o Union des producteurs agricole – Mobilisation en appui à la gestion de l'offre dans le cadre du partenariat transpacifique (PTP)

Rés. 2015-158

UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLE – MOBILISATION EN APPUI À LA GESTION DE L'OFFRE DANS LE CADRE DU PARTENARIAT TRANSPACIFIQUE (PTP)

ATTENDU qu'il y a dans Lanaudière, 226 entreprises laitières, 166 entreprises produisant de la volaille et 17 entreprises productrices d'œufs de consommation et que ces fermes représentent près du quart des fermes de Lanaudière et produisent 40 % des revenus agricoles de la région. (247 M\$ de revenus pour ces trois productions combinées.);

ATTENDU que l'agriculture occupe une grande étendue de notre territoire et que les revenus et les taxes qu'elle génère sont très significatifs;

ATTENDU les négociations du Partenariat transpacifique (PTP) ont cours actuellement entre le Canada et 11 autres pays;

ATTENDU qu'une entente est imminente et que les pressions sont fortes pour que le Canada ouvre plus grande ses portes pour les produits sous gestion de l'offre;

ATTENDU que malgré la promesse du gouvernement canadien affirmant qu'il protégerait la gestion de l'offre avec ses trois piliers (contrôle des importations, planification de la production et prix aux producteurs), celui-ci a accordé, en 2013, plus de 17 700 tonnes de fromages à l'Europe dans l'entente de l'AECG;

ATTENDU que le gouvernement nous parle déjà de compensations avant même la signature de l'entente du PTP, laissant présager qu'il pourrait accorder à nouveau des accès supplémentaires, affaiblissant une fois de plus un des trois piliers de la gestion de l'offre soit le contrôle des importations;

ATTENDU que le système canadien de gestion de l'offre est l'un des plus justes au monde, que le consommateur ne gagnerait rien advenant l'abolition de ce système et que des entreprises agricoles seraient fragilisées voire même appelées à disparaître;

ATTENDU que les secteurs sous gestion de l'offre ne sont pas subventionnés puisque leurs prix sont fixés en fonction des coûts de production des fermes les plus performantes et que le producteur est payé de façon équitable;

ATTENDU l'importance de mobiliser l'ensemble des acteurs économiques pour conserver la gestion de l'offre intégrale avec ses trois piliers sans accès supplémentaires à notre marché.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Simon Bédard

ET APPUYÉ PAR Monsieur Denys Spénard

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE la Municipalité de la Paroisse de Saint-Supice fasse appel au gouvernement fédéral, par le biais du premier ministre Stephen Harper, afin qu'il maintienne le système de gestion de l'offre dans son intégralité actuelle en n'accordant aucun accès supplémentaire à nos marchés sous gestion de l'offre dans le cadre du PTP.

5o Mandat de vérification externe pour les exercices financiers 2015, 2016 et 2017 – Octroi du contrat

Rés. 2015-159

MANDAT DE VÉRIFICATION EXTERNE POUR LES EXERCICES FINANCIERS 2015-2016 ET 2017 – OCTROI DU CONTRAT

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denys Spénard

ET APPUYÉ PAR Monsieur Simon Bédard

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que suite à une demande de soumission auprès de 4 firmes, et aux recommandations du comité de sélection, le Conseil Municipal accepte l'offre de service de la Firme Labelle et Racicot inc. pour le mandat d'audit externe pour les exercices 2015, 2016 et 2017 et ce pour les montants suivants : 2015 18,970.88\$ (tx incl) 2016 19,545.75\$ (tx incl) et 2017 20,120.63\$ (tx incl)

6o Vérification des systèmes de mesure de débit et étalonnage des postes de pompage – Acceptation de l'offre de services

Rés. 2015-160

VÉRIFICATION DES SYSTÈMES DE MESURE DE DÉBIT ET ÉTALONNAGE DES POSTES DE POMPAGE – ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denys Spénard

ET APPUYÉ PAR Monsieur Simon Bédard

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le Conseil Municipal de la Paroisse de Saint-Sulpice autorise la Directrice Générale à demander des soumissions et faire exécuter les travaux de calibration de trois débitmètres ainsi que l'étalonnage des pompes des trois (3) postes de pompage et de l'usine des étangs et ce pour un montant n'excédant pas 5,000.\$

7o Beaudoin Hurens – Rapport technique pour le prolongement des drains de captage d'eau souterraine – Acceptation de l'offre de services

Rés. 2015-161

BEAUDOIN HURENS – RAPPORT TECHNIQUE POUR LE PROLONGEMENT DES DRAINS DE CAPTAGE D'EAU SOUTERRAINE – ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Simon Bédard
ET APPUYÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme
ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
Que le Conseil Municipal de la Paroisse de Saint-Sulpice accepte l'offre de service de la Firme Beaudoin Hurens pour le rapport technique en vue du prolongement du drain de captation d'eau souterraine à Lavaltrie et ce, pour un montant de 11,700.\$ plus taxes applicables.

8o La Croix Bleue – Acceptation des conditions de renouvellement

Rés. 2015-162

LA CROIX BLEUE – ACCEPTATION DES CONDITIONS DE RENOUVELLEMENT

CONSIDÉRANT que la municipalité de la Paroisse de Saint-Sulpice offre à son personnel, une assurance collective;

CONSIDÉRANT que la municipalité de la Paroisse de Saint-Sulpice adhère à un Fonds d'assurance collective régional et que la municipalité désire maintenir son adhésion;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Pierre Piché, conseiller en assurance et rentes collectives chez ASQ CONSULTANT, d'accepter les conditions qui ont été négociées;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

ET APPUYÉ PAR Monsieur Simon Bédard

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

accepte les conditions de renouvellement de Croix Bleue pour la période du 1er juillet 2015 au 30 juin 2016 aux taux ci-après identifiés:

<u>Garanties</u>	Taux actuels	Nouveaux taux
Assurance-vie (taux par 1000\$ d'assurance)	.354 \$.421 \$
Assurance en cas de mort ou mutilation accidentelle / Taux par 1000\$ d'assurance	.038 \$.038 \$
Assurance-vie des personnes à charge Taux par famille	3.68 \$	4.38 \$
Assurance-maladie :		
- individuelle	89.79 \$	125.50 \$
- couple	270.98 \$	379.05 \$
- monoparentale	177.58 \$	247.70 \$
- familiale	296.41 \$	414.83 \$
Assurance pour les soins dentaires :		
- individuelle	22.04 \$	38.88 \$
- couple	44.07 \$	77.74 \$
- monoparentale	32.27 \$	56.92 \$
- familiale	50.40 \$	88.91 \$
Assurance-salaire de courte durée Taux par 10\$ de rente hebdomadaire	0.646 \$.775 \$
Assurance-salaire de longue durée Taux par 100\$ de rente mensuelle	2.831 \$	3.297 \$

que Madame Marie-Josée Masson directrice générale, soit et est par la présente autorisée à signer les documents requis le cas échéant.

9o Chapdelaine et associés – Offre de services en assurance collective – Acceptation

Rés. 2015-163

CHAPDELAIN ET ASSOCIÉS – OFFRE DE SERVICES EN ASSURANCE COLLECTIVE – ACCEPTATION

CONSIDÉRANT les hausses importantes années après années des taux de cotisation

CONSIDÉRANT la nécessité de s'assurer d'avoir un produit de qualité en assurance collectives répondant aux besoins des adhérents

CONSIDÉRANT que nous ne pouvons continuellement subir une hausse de l'ordre de 20% à 40% annuellement

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Simon Bédard

ET APPUYÉ PAR Monsieur Pierre Imbault

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'accepter l'offre d'accompagnement de Monsieur Guy Dubé, de la Firme Chapdelaine et Associés afin de trouver une assurance collective à un coût raisonnable et répondant aux besoins de la Municipalité et de ses employés.

10o Subvention annuelle – Reconnaissance d'organismes 2015 – Ajout

Rés. 2015-164

SUBVENTION ANNUELLE – RECONNAISSANCE D'ORGANISMES ANNÉE 2015 - AJOUT

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denys Spénard

ET APPUYÉ PAR Monsieur Steve Mador

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

De maintenir les règles suivantes pour la reconnaissance des organismes communautaires de la Municipalité

- Doit avoir complété une (1) année complète d'existence au 31 décembre précédent la demande de reconnaissance ou détenir une charte (REQ)
- Doit être reconnu comme un OBNL ou être un organisme de nature institutionnel ou paramunicipal
- Doit transmettre à la Municipalité lors de sa demande sa vocation communautaire et le nombre de ses membres
- Ses actions doivent touchées directement les citoyens de la municipalité
- Doit faire une nouvelle demande à chaque année qui doit être approuvée par le Conseil Municipal
- Sont exclus tout regroupement de personnes formées à des fins autres qu'une vocation communautaire

Les organismes reconnus pour l'année 2015 pour une subvention de 400.\$ sont les suivants :

Association des pompiers auxiliaires de Lanaudière

Association des pompiers volontaire de Saint-Sulpice

Avenue Justice Alternative

Bibliothèque municipale de Saint-Sulpice

Cercle des fermières de St –Sulpice

Chevalier de Colomb de Saint-Sulpice

Club de L'Amitié

Club Quad les Randonneurs

GCAC – Section Repentigny/St-Sulpice

Maison des jeunes de Saint-Sulpice

Service des Loisirs de Saint-Sulpice

Société Saint-Vincent de Paul

11o Bélanger Sauvé – Octroi d'un mandat

Rés. 2015-165

BÉLANGER SAUVÉ – OCTROI D'UN MANDAT

ATTENDU QUE la municipalité dispose et utilise certains équipements publics, érigé sur des propriétés qui n'appartiennent pas à la municipalité;

ATTENDU QUE cette situation présente des inconvénients;

ATTENDU QUE le temps est venu pour le conseil d'examiner les différentes possibilités qui peuvent s'offrir à la municipalité de Saint-Sulpice pour le renouvellement ou la relocalisation éventuel de certains équipements publics, tel l'hôtel de ville;

À CES CAUSES

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Simon Bédard

ET APPUYÉ PAR Monsieur Steve Mador

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;

Que la municipalité se renseigne auprès de ses aviseurs légaux, sur les différentes possibilités concernant l'Hôtel de Ville et les espaces de stationnements publics que peut offrir le territoire de la municipalité de Saint-Sulpice, le cas échéant, renseigner le conseil municipal sur les différentes contraintes devant être prises en considération du point de vue légal;

Que les procureurs de la municipalité soient requis de faire rapport confidentiellement au conseil sur les différentes options disponibles.

12o St-Sulpice en fête – Autorisation de dépenses

Rés. 2015-166

ST-SULPICE EN FÊTE – AUTORISATION DE DÉPENSES

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Steve Mador

ET APPUYÉ PAR Monsieur Denys Spénard

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le Conseil Municipal dans le cadre des festivités de St-Sulpice en fête le 15 août prochain autorise l'achat d'environ 20 chandails qui seront identifiés St-Sulpice en fête et bénévoles, autorise l'embauche de M. Jean Gascon à titre de maître de cérémonie pour un montant de 500.\$ et autorise le paiement à Monsieur Guy Guimont d'un montant de 200.\$ à titre de frais de déplacement pour l'utilisation de sa mini pompe de pompier

13o Compteur à eau – Envoi postal de cartes à compléter

Rés. 2015-167

COMPTEUR À EAU – ENVOI POSTAL DE CARTES À COMPLÉTER

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

ET APPUYÉ PAR Monsieur Simon Bédard

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que l'envoi des cartes pour la lecture des compteurs à eau soit fait au mois de septembre 2015 avec date de retour pour la fin octobre 2015.

14o Déneigement des chemins et des rues de la Municipalité – Acceptation du devis et autorisation d'aller en appel d'offres

Rés. 2015-168

DÉNEIGEMENT DES CHEMINS ET RUES DE LA MUNICIPALITÉ – ACCEPTATION DU DEVIS ET AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denys Spénard

ET APPUYÉ PAR Monsieur Simon Bédard

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Le Conseil de la Paroisse de Saint-Sulpice accepte le cahier des charges pour le déneigement des chemins et des rues de la municipalité, autorise la Directrice Générale à envoyer les soumissions aux entrepreneurs et nomme la Directrice Générale à titre de responsable de l'appel d'offre. Les soumissions devront être déposées avant 11h30 le jeudi 27 août 2015

15o Déneigement des trottoirs et des stationnements de la Municipalité – Octroi du contrat

Rés. 2015-169

DÉNEIGEMENT DES TROTTOIRS ET DES STATIONNEMENTS DE LA MUNICIPALITÉ – OCTROI DU CONTRAT

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denys Spénard

ET APPUYÉ PAR Monsieur Steve Mador

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Le Conseil Municipal de la Paroisse de Saint-Sulpice accepte le contrat déposé avec la Ferme Trem-Blé pour le déneigement des trottoirs et des stationnements de la Municipalité (Volet I, II et III) pour l'hiver 2014-2015 pour un montant total **Volet I** de 5,743.00\$, **Volet II** 908.30\$ et **Volet III** 10,571.95\$ taxes incluses ainsi que le taux soumis pour le transport et la disposition de la neige 741.59\$/hre et autorise Monsieur Le Maire ou le Maire-suppléant et la Directrice Générale et Secrétaire-Trésorière à signer le contrat.

Il est entendu que le volet IV du cahier des charges "Transport et disposition de la neige" sera fait uniquement à la demande de la Municipalité en aucun cas l'entrepreneur ne peut décider d'effectuer le transport sans l'accord de la Municipalité.

16o Ville de Repentigny – Camion échelle – Autorisation d'acquisition

Rés. 2015-170

VILLE DE REPENTIGNY – CAMION ÉCHELLE – AUTORISATION D'ACQUISITION

CONSIDÉRANT l'article 11 paragraphe d) du *L'Entente intermunicipale établissant la fourniture mutuelle de services pour la protection incendie*

CONSIDÉRANT la nécessité d'avoir un camion échelle lors d'intervention sur des immeubles classés de catégorie *risques élevés et risques très élevés* ou lors d'intervention d'incendie d'immeuble nécessitant l'utilisation d'un camion échelle

CONSIDÉRANT le coût facturé par les autres services incendies lors d'intervention sur notre territoire

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Simon Bédard

ET APPUYÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'autoriser le Maire ou le Maire Suppléant et la Directrice Générale à signer les documents nécessaires au transfert du camion échelle de la Ville de Repentigny à la Municipalité de Saint-Sulpice, et ce, pour un montant de 10,000.\$.

Sont aussi inclus dans l'achat les échelles qui faisaient partie du véhicule ainsi que quatre (4) heures de formation par un instructeur du service des incendies de la Ville de Repentigny

Que les montants requis pour cette transaction soient pris à même le poste budgétaire 05-910-20

COMMUNICATION DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Lisette Dumesnil Landreville, remerciement pour les pompiers qui font de la prévention, questions au sujet de la petite chapelle et des problèmes du quai municipal

Madame Jobin, question au sujet de la petite chapelle, des arbres coupés sur le chemin du bord-de-L'Eau et du manque de végétations et de fleurs à la Bibliothèque et dans les parcs

Citoyen dans la salle se plaint de la tarification de 20\$ pour le stationnement de la fabrique

Mme Olivia Nguonly, journaliste Hebdo Rive Nord, si les arbres coupés étaient pour une raison de sécurité publique

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Rés. 2015-171

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Steve Mador
ET APPUYÉ PAR Monsieur Denys Spénard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE :
L'assemblée soit levée. **20h00**

.....
Michel Champagne
Maire

.....
Marie-Josée Masson
Directrice Générale et
Secrétaire-Trésorière